

DORO 8040



Dispositif d'alarme

Le DORO 8040 est un smartphone innovant qui combine des outils professionnels de communication à un dispositif d'alerte adapté.

DORO 8040



RAPPEL RÉGLEMENTATION :

L'article L.4121-1 du code du travail impose à l'employeur d'assurer la protection de ses salariés. En présence de travailleurs isolés, il a donc l'obligation de mettre en place des dispositifs adaptés pour permettre aux travailleurs concernés de signaler une situation de détresse et d'être secourus dans les meilleurs délais.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

- Connexion : Réseau GSM /2G/3G/4G/wifi/bluetooth
- Alimentation : Batterie rechargeable sur secteur / Charge par station d'accueil.
- Autonomie : 550 H en veille
- Poids : 165 grammes
- Taille : 148,6x70,1x9,48 mm
- Garantie : 2 ans
- Google play
- Systeme d'exploitation : Android 7.0
- **DAS tête : 0,57W/kg - DAS tronc : 1,19W/kg - DAS membre : 4,00W/kg***



FONCTIONS :

- Localisation extérieure par **GPS**.
- **Alarme manuelle** (Bouton SOS); le DORO 8040 est équipé d'un bouton SOS permettant une accessibilité dans toutes les situations.
- Transmission multicanale : la technologie GSM embarquée permet de transmettre l'alarme par voix, par SMS et/ou DATA. **Une levée de doute** immédiate est possible grâce aux micro et haut-parleurs indiqués.
- Haut-parleur **puissant**
- Téléphone et écran **tactile**
- Lampe torche / **Appareil photo** 8MP + 2MP

ACCESSOIRES INCLUS :

- Chargeur standard
- Station d'accueil
- Câble USB
- Kit piéton filaire

OPTIONS / ACCESSOIRES :

- Coque de protection
- Flip cover
- Stylet
- Protection écran

EN SITUATION



Déclenchement manuel ou automatique de l'alarme



Prise en charge par le centre d'appels d'urgence
24h/24 et 7j/7



Les opérateurs contactent les **personnes habilitées** ou les **services d'urgence** si la situation le nécessite

fiche technique

DORO 8040

Coordonnées

Les autres produits :

Retrouvez toutes nos offres sur notre
site internet

www.pvsecurite.fr

* Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres.